



Arthrose maladie professionnelle

Par **butor**, le **28/12/2017** à **06:34**

bonjour

est ce que l'arthrose est reconnue comme maladie professionnelle par la médecine du travail (arthrose des mains pour un mécanicien) documents médicaux a l'appui

Par **morobar**, le **28/12/2017** à **09:11**

Bonjour,

La médecine du travail s'en contre fiche, elle n'est pas compétente en ce domaine.

Le caractère professionnel d'une affection est établi pas les CPAM (sécurité sociale), qui inscrivent au niveau des branches les affections dans un tableau.

Si l'affection y figure, elle sera reconnue comme tel.

Sinon il faudra engager un recours pour obtenir, après expertises, l'inscription au tableau et la reconnaissance.

Un lien ci-dessous vous permettant de tracer les tableaux existants.

<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp.html>